



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

COMHAFAT Atelier

« Vers la mise en œuvre effective, de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée »

Rabat 23-24 juin 2025

Les mesures prises par la CSR/P dans le cadre de la lutte contre la pêche INN et la mise en œuvre de l'AMREP

M. Lamine Niasse FALL

Agent Administratif chargé de la logistique/CSR/P





SOMMAIRE

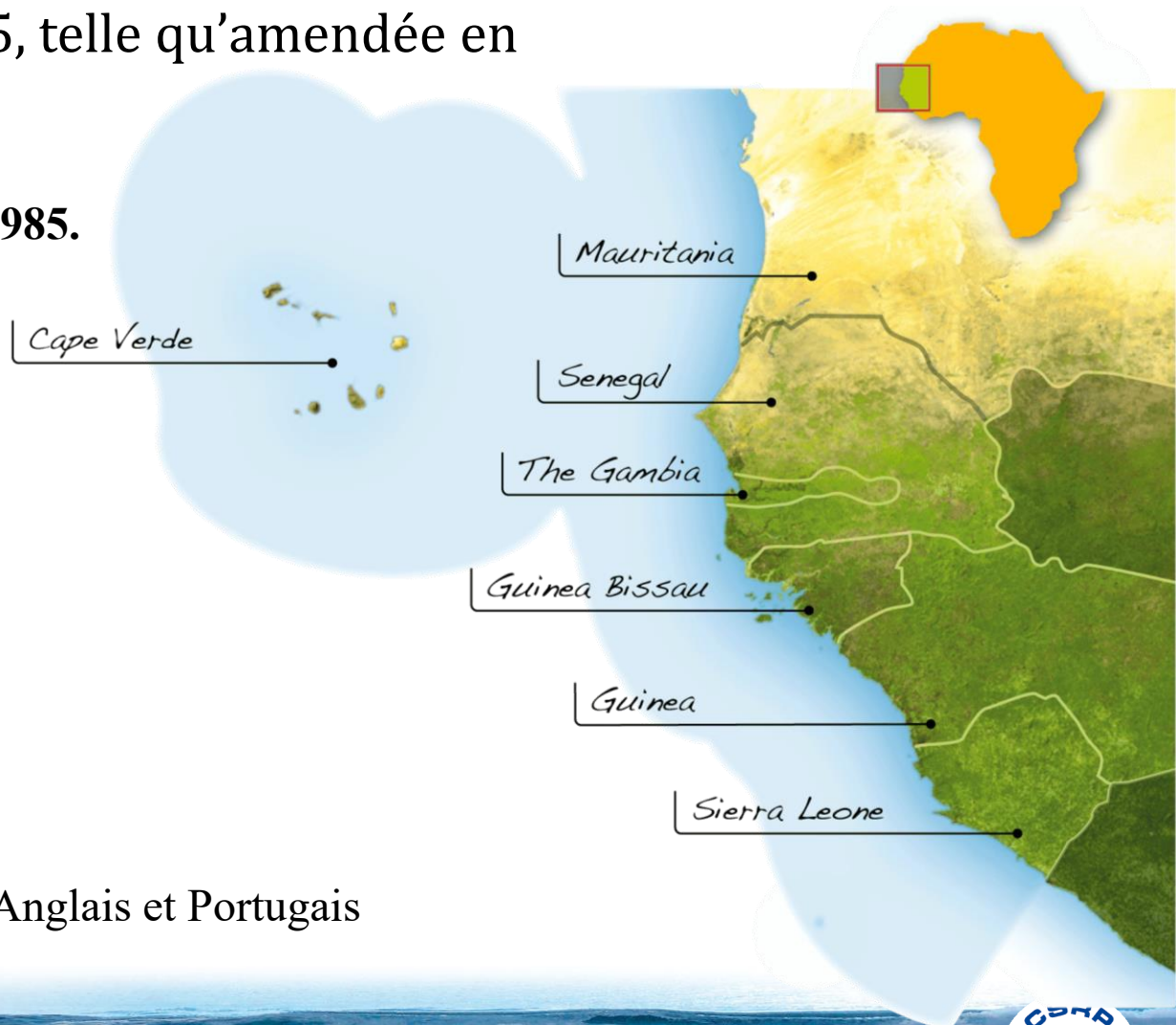
- I. INTRODUCTION**
- II. OBJECTIFS DE LA CSRP**
- III. ORGANES DE LA CSRP**
- IV. SIEGE DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA CSRP**
- V. IMPORTANCE DU SECTEUR DE LA PECHE DANS LA ZONE CSRP**
- VI. FRÉQUENTATION DE LA ZONE SUD-CSRP POUR LES NAVIRES DE PÊCHE**
- VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN**
 - A. Amélioration du cadre juridique en matière de lutte contre la PINN**
 - B. Volonté politique des Etats membres de la CSRP**
 - A. Mesures opérationnelles de lutte contre la pêche INN**
- VIII. MECANISMES D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS**
- IX. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LES MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT (AMREP)**
- X. RECOMMANDATIONS**





I. INTRODUCTION

- CSRP : OI coopération halieutique, créée par la Convention de 1985, telle qu'amendée en 1993 & 2017
- **Date de création : 29 mars 1985.**
- **Etats Membres:**
 - Cabo Verde
 - Gambie
 - Guinée
 - Guinée-Bissau
 - Mauritanie
 - Sénégal
 - Sierra Léone.
- Langues de travail : Français, Anglais et Portugais
- Siège : Dakar, Sénégal.





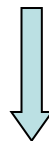
II. OBJECTIF DE LA CSRP

- Harmonisation à long terme des politiques et législations des Pays Membres, en matière de préservation, de conservation et d'exploitation de leurs ressources halieutiques ;
- Renforcement de la coopération sous régionale pour le bien-être de leurs populations respectives.

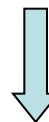


III. ORGANES DE LA CSRP

La Conférence des Ministres
Organe politique d'orientation et de décision



Le Comité de Coordination
Organe technique consultatif



Le Secrétariat Permanent
Organe exécutif





V. IMPORTANCE DU SECTEUR DE LA PECHE DANS LA ZONE CSRP

La zone CSRP dispose d'un espace maritime vaste et productif

- ❖ **Façade maritime** : 3.411 km ;
- ❖ **ZEE** : 1.224 000 km², dont 12 % de plateau continental;
- ❖ Conditions climatiques et écologiques exceptionnelles : Zones upwellings ;
- ❖ **Flottes (Effort de pêche)**: 50.000 pirogues dont environ 50% motorisées et 1.000 navires industriels, dont 600 étrangers sous licences ;
- ❖ **Production halieutique** : 2,5 Millions de Tonnes/an, dont 700.000 Tonnes pour la pêche artisanale et 77% de Petits Pélagiques ;



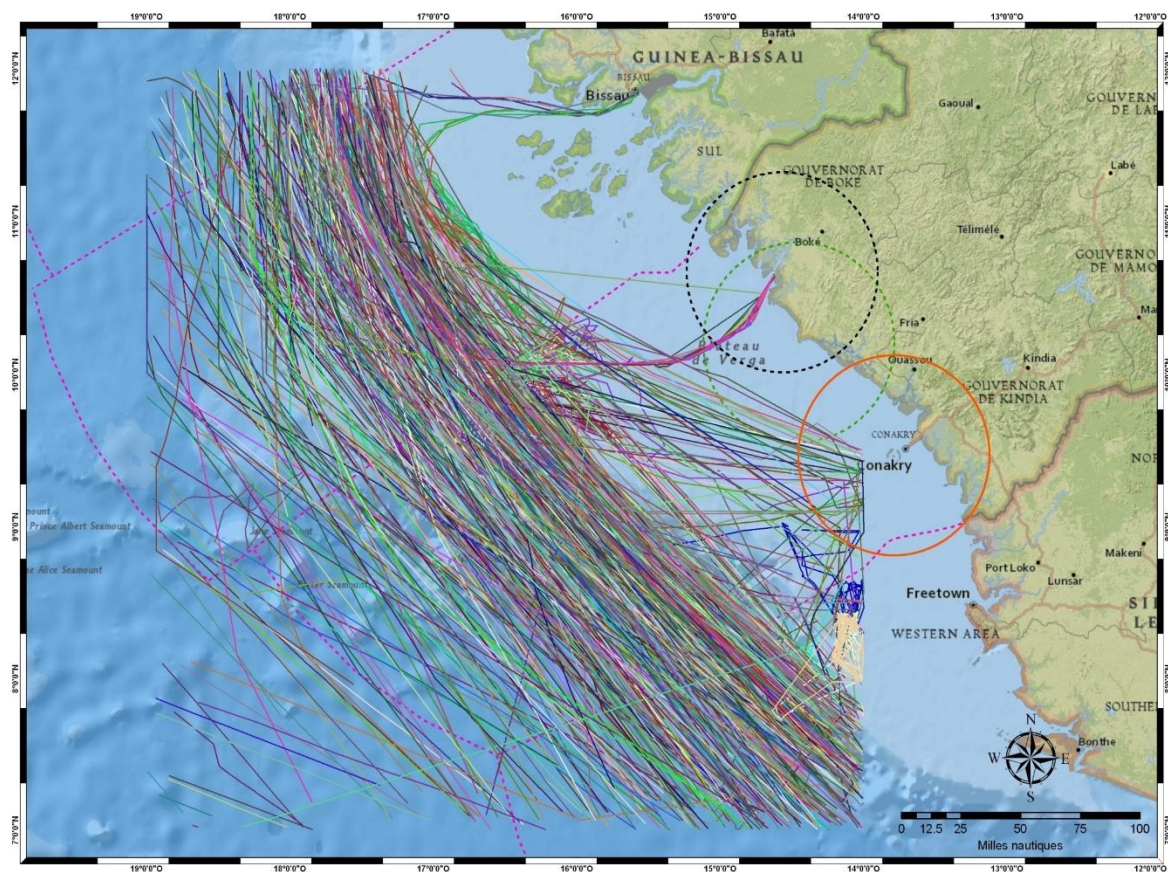
V. IMPORTANCE DU SECTEUR DE LA PECHE DANS LA ZONE CSRP (suite)

- Valeur des captures : 1.5 milliards USD ;
 - (70% population près de la côte) ;
- ≈ 1 million d'emplois directs et indirects ;
- consommation per capita produits de la pêche : max. 20 kg/an ;
 - et plus de 80% des protéines animales.





VI. FRÉQUENTATION DE LA ZONE SUD-CSRP POUR LES NAVIRES DE PÊCHE



**Pertes attribuables à la pêche INN (études entre 2010 et 2016 –Zone CSRP) :
1,9 milliard d'Euros /an !!!**



VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE

A. Amélioration du cadre juridique pour une gestion durable des RH

- ☐ Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (CMA) en 1993 révisée en juin 2012, et entrée en vigueur le 16 septembre 2012 ;
- ☐ Convention sur la coopération sous régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime, le 1er septembre 1993 ;
- ☐ Convention sur la coopération entre les Etats membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) pour le suivi, contrôle et surveillance des pêches (en cours d'adoption) ;
- ☐ Protocole relatif aux modalités techniques et administratives de mise en application de la Convention SCS en matière d'opérations conjointes de contrôle et de surveillance de pêche (en cours d'adoption)



VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE (SUITE)

B. Volonté politique des Etats membres de la CSRP

- Déclaration de 2001 dite de Nouakchott et de 2014 dite de Dakar pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN dans la sous-région ;
- Création UCOS à Banjul (Gambie) en 1997 transformée en DSCA en 2009 ;



DÉPARTEMENT SCSA EX-UCOS (Banjul, Gambie)



VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE (SUITE)

B. Volonté politique des Etats membres de la CSRP (suite)

- Saisine du Tribunal international du droit de la mer pour Avis consultatif en 2013



- Du **02** au 05 septembre 2014 : Présentation Exposé oral de la CSRP devant le TIDM
- Importante délégation CSRP (PR/CSRP + EM, OIG, ONG, Experts de la sous région) ;





VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE (SUITE)

B. Volonté politique des Etats membres de la CSRP (suite)

- Plan d'action sous régional de mise en œuvre de l'avis du TIDM



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION
SECRÉTARIAT PERMANENT

PLAN D'ACTION SOUS REGIONAL DE MISE EN
ŒUVRE DE L'AVIS CONSULTATIF DU TRIBUNAL
INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER



Source photo : Interpol (2014)

Source photo : Thiane (2013)

Par
Papa Samba DIOUF¹

Avril 2017

- Plan stratégique de la CSRP 2019-2023 qui prévoit dans son OS n°1 « le renforcement de la coopération sous régionale dans la lutte contre la pêche INN »).



COMMISSION SOUS REGIONALE DES PÊCHES

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Adopté par la 19^e Session Extraordinaire de la Conférence des Ministre de la CSRP
tenue à Praia le 10 janvier 2019



Janvier 2019





VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE (SUITE)

C. Mesures opérationnelles de lutte contre la pêche INN

- Amélioration de l'infrastructure et des équipements du Centre sous régional SCS ainsi que de son lien avec les structures nationales SCS



Sénégal



Gambie



Sierra Leone

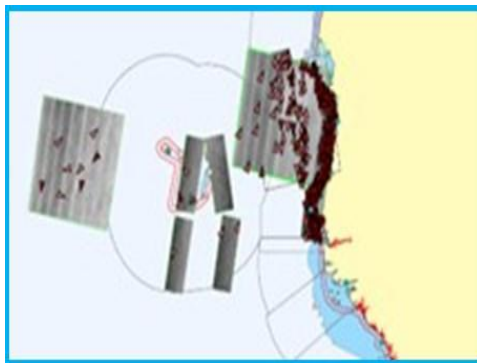
- Formation du personnel SCS et sensibilisation du personnel de la justice sur la pêche INN



VII. MESURES DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE (SUITE)

C. Mesures opérationnelles de lutte contre la pêche INN (suite)

- Organisation d'opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches



- Appuyer les activités de SCS concernant la pêche artisanale notamment le renforcement de la surveillance participative dans la sous-région et la promotion de l'utilisation d'outils de suivi électronique de la pêche artisanale



VIII. MECANISME D'ECHANGES D'INFORMATIONS

Plusieurs mécanismes d'échanges d'informations :

- ☐ Moyens de suivi automatique et de détection des navires de pêche ;
- ☐ Tableau de bord (Dashboard) sous régional ;
- ☐ Registre sous régional des navires de pêche ;
- ☐ Sites web de la CSRP



VIII. MECANISME D'ECHANGES D'INFORMATIONS (suite)

Renforcement des moyens de communication et technologique

- Achat de téléphones satellitaires et système de visioconférence dans les structures de surveillances



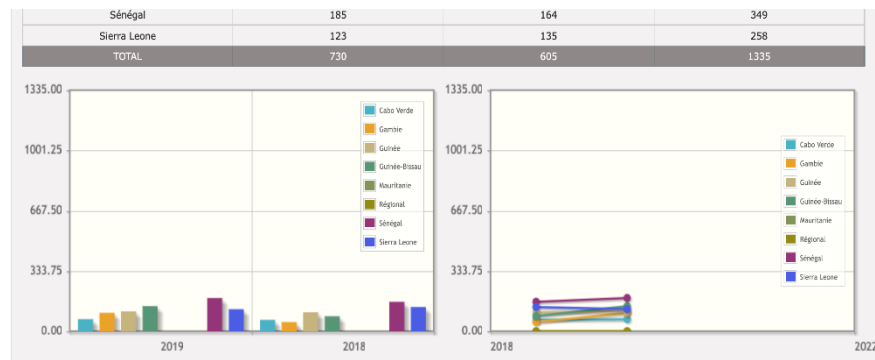


VIII. MECANISME D'ECHANGES D'INFORMATIONS *(suite et fin)*

Renforcement des moyens de communication et technologique (suite)

- Mise en place d'une base de données sous régionale des navires de pêche et des opération SCS

N°	Pays	Nom du navire	Nom de propriétaire actuel	Pavillon	Nom du capitaine	N° d'immatriculation	Licence de navire	Longueur HT(m)	TJB (tonne)
1	Guinée	GRANADA	KONATE KONATE MANADOU	Étranger	PARK SANG OK	8102907	6	60.30	1349.00
2	Guinée	COYAH	SAADI ALY	National	CHEN KONG YUE	011/QMC/ANAM/21	13	47.25	298.00
3	Guinée	WASSOU	SAADI ALY	National	RUDENKO YURY	01 GD-QMC/2008	14		
4	Guinée	KOUBIA	SAADI ALY	National	SEROV SERGEY	851936 DNMM	10		



- Organisation des ateliers de formation et de saisie des données SCS dans la base de données avec les structures des 7 EM





IX. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LES MESURES DU RESSORT DE L'ETAT DU PORT (AMREP)

- Intégration de certaines dispositions de l'AMREP dans la Convention sur les Conditions minimales d'accès (Convention CMA) de la CSRP de 2012 et dans le projet de Convention SCS en cours de finalisation ;
- Elaboration d'un guide opérationnel pour l'application des mesures du ressort de l'Etat du port ;
- Ratification l'AMREP par tous les EM sauf la Guinée-Bissau
- Accompagnement de la Guinée-Bissau pour la ratification de l'AMREP (Projet WASOP) ;
- Elaboration d'une note conceptuelle avec TMT pour accompagner la mise en œuvre de l'AMREP par les Etats



X. Recommandations

- Renforcer les capacités des inspecteurs et des observateurs des pêches ;
- Pérenniser les Opérations conjointes de surveillance ;
- Equiper les centres sous régionaux SCS et les structures de surveillance des Etats assurer une meilleure surveillance et améliorer l'échange d'information ;
- Elaborer un plan d'action sous régional pour la mise en œuvre de l'AMREP ;
- Elaborer des plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre de l'AMREP;
- Trouver des mécanismes de financement pour accompagner les Etats dans la mise en œuvre de l'AMREP ;



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION**

Secrétariat Permanent de la CSR/P

Villa 4430, Karack, rue KA-38 (rue mère)
Dakar - Sénégal

Adresse postale

BP 25485, Dakar - Fann, Sénégal
Tél. : +221 33 864 04 75
Fax.: +221 33 864 04 77

spcsrp@gmail.com
www.csrpsp.org

